

MINISTERE DE LA COMMUNAUTE FRANCAISE
ADMINISTRATION GENERALE DE L'ENSEIGNEMENT
ENSEIGNEMENT DE PROMOTION SOCIALE

DOSSIER PEDAGOGIQUE
UNITE D'ENSEIGNEMENT

ADMINISTRER LES PREMIERS SECOURS
ENSEIGNEMENT SECONDAIRE SUPERIEUR DE TRANSITION

CODE : 8000 09 U21 D1 CODE DU DOMAINE DE FORMATION : 801 DOCUMENT DE REFERENCE INTER-RESEAUX
--

Approbation du Gouvernement de la Communauté française du
sur avis conforme du Conseil général

ADMINISTRER LES PREMIERS SECOURS

ENSEIGNEMENT SECONDAIRE SUPERIEUR DE TRANSITION

1. FINALITES DE L'UNITE D'ENSEIGNEMENT

1.1. Finalités générales

Dans le respect de l'article 7 du décret de la Communauté Française du 16 avril 1991 organisant l'enseignement de promotion sociale, cette unité d'enseignement doit :

- ♦ concourir à l'épanouissement individuel en promouvant une meilleure insertion professionnelle, sociale, culturelle et scolaire ;
- ♦ répondre aux besoins et demandes en formation émanant des entreprises, des administrations, de l'enseignement et, d'une manière générale, des milieux socio-économiques et culturels.

1.2. Finalités particulières

Cette unité d'enseignement vise à permettre à l'étudiant, d'assurer la sécurité et le bien-être des personnes par la prévention des risques et une intervention appropriée lors de situations d'urgence, en collaboration avec une équipe multidisciplinaire de soins, tout en établissant une relation de confiance avec la personne et son entourage par une communication adaptée à la situation.

2. CAPACITES PREALABLES REQUISES

En français,

- ♦ réaliser une synthèse d'un texte écrit (+/- 30 lignes) dans un langage usuel et répondre à des questions sur le fond ;
- ♦ exprimer oralement de manière cohérente et structurée, un commentaire personnel à propos d'un document ayant trait au secteur professionnel.

En mathématique,

- ♦ effectuer des calculs mettant en jeu les quatre opérations fondamentales ;
- ♦ effectuer des pourcentages et appliquer la règle de trois ;
- ♦ utiliser le système métrique (prise de mesures et conversions).

2.1. Titre pouvant en tenir lieu

Certificat de l'enseignement secondaire inférieur ou certificat de l'enseignement secondaire du deuxième degré (CESI ou C2D)

ou

Une attestation de réussite du Brevet de secourisme (40H) ou une preuve de recyclage en ordre.

3. ACQUIS D'APPRENTISSAGE

Pour atteindre le seuil de réussite, l'étudiant sera capable :

en conformité avec la situation d'évaluation représentative de l'Unité d'Acquis d'Apprentissage (UAA) « Administrer les premiers secours » et les critères incontournables du cadre de référence d'évaluation (conformité du résultat, cohérence de la démarche, respect des règles) du SFMQ ci-annexés :

Sur base de mises en situation professionnellement significatives :

- ◆ de répondre à des questions en rapport direct avec les savoirs et aptitudes mobilisés dans les situations ;
- ◆ d'appliquer les techniques de premiers secours (dont la réanimation cardio-pulmonaire) en fonction des situations rencontrées et effectuer la prise en charge de la victime, selon les normes en vigueur.

Pour déterminer le degré de maîtrise, il sera tenu compte des critères suivants :

- ◆ le niveau de cohérence : la capacité à établir une majorité de liens logiques pour organiser son intervention de manière efficiente ;
- ◆ le niveau de précision : la clarté et la rigueur au niveau de la terminologie, des concepts et des techniques/principes/modèles ;
- ◆ le niveau d'intégration : la capacité à s'approprier des notions, concepts, techniques et démarches en les intégrant dans son analyse, son argumentation, sa pratique ou la recherche de solutions.

4. PROGRAMME DES COURS

Administrer les premiers secours

- ♦ L'étudiant sera capable de définir, d'expliquer, de reconnaître :
 - l'approche d'une situation d'urgence en toute sécurité (balisage, intervenant, victimes, témoins collaborant ou non...),
 - les notions d'urgence et de temps en rapport avec l'aggravation de l'état de la victime,
 - le bilan,
 - les techniques d'évacuations,
 - les différents moyens de localisation : GPS, cartes... et expliquer la méthodologie d'utilisation,
 - la centrale d'urgence,
 - les mécaniques de la respiration et de la circulation,
 - les normes de réanimation requises par le SPF Santé Public en vigueur chez l'adulte et chez l'enfant et nourrissons,
 - le fonctionnement et l'utilisation du défibrillateur externe automatique (DEA),
 - les différents types de malaise,
 - les troubles de la conscience et autres troubles d'origine neurologique,
 - les troubles d'origine respiratoire et d'origine circulatoire (y compris les hémorragies),
 - l'installation de la victime dans l'attente des secours (PLS, retournement ...),
 - les différents types de plaie et les différentes techniques de prise en charge,
 - les fractures, entorses, luxations et leurs symptômes,
 - les moyens de maintien et d'immobilisation du bras et de la jambe,
 - les sources et les voies d'entrée de l'intoxication (entre autres les venins, méduses, plantes vénéneuses...),
 - le monoxyde de carbone et les symptômes y relatifs,
 - le vocabulaire spécifique aux situations de crise ou de catastrophe (grande Noria, petit Noria, soins tactiques d'urgences aux victimes – Tactical Emergency Casualty Care, PMA...),
 - les techniques de 1ers secours en situation de crise ou de catastrophe (self-aid, buddy-aid...) appliqués au métier,
 - les différents plans d'urgence dans lesquels le professionnel a un rôle à jouer,
 - les protocoles les plus courants : mise en condition du blessé et de remise-reprise du blessé dans le cadre du TECC au PMA... ;
- ♦ de décrire le comportement de l'intervenant en situation d'urgence ;
- ♦ d'expliquer le stress d'une intervention impliquant une victime : ses mécanismes et sa gestion ;
- ♦ d'effectuer l'approche d'une situation d'urgence et la prise en charge d'une victime ;

- ♦ de donner sa localisation précise ainsi que les observations utiles afin d'informer au mieux les services de secours plus spécialisés ;
- ♦ de faire appel à un renfort si nécessaire ;
- ♦ d'appliquer les techniques de réanimation et de désobstruction chez les adultes, chez les enfants et nourrissons ;
- ♦ de prendre en charge une victime présentant un malaise ;
- ♦ d'effectuer une prise en charge d'une victime présentant une plaie simple, une plaie grave et une plaie complexe (corps étrangers...) ;
- ♦ de prendre en charge une victime présentant des lésions osseuses, articulaires, tendineuses et ligamentaires ;
- ♦ de prendre en charge une victime d'intoxication ;
- ♦ en situation de crise ou de catastrophe (attentats, inondations...), dans les limites de sa fonction :
 - d'expliquer son rôle professionnel,
 - de coopérer aux plans d'urgence qui le concerne et dans ce cadre, appliquer les protocoles spécifiques.

5. CONSTITUTION DES GROUPES OU REGROUPEMENT

S'agissant d'un cours de pratique professionnelle, il est recommandé de ne pas constituer des groupes de plus de 15 étudiants.

6. CHARGE(S) DE COURS

Un enseignant ou un expert.

L'expert devra justifier de compétences particulières issues d'une expérience professionnelle actualisée en relation avec le programme du présent dossier pédagogique.

7. HORAIRE MINIMUM DE L'UNITE D'ENSEIGNEMENT

7.1. Dénomination des cours	Classement	Code U	Nombre de périodes
Administrer les premiers secours	PP	L	32
7.2. Part d'autonomie			8
Total des périodes			40

SITUATION D'ÉVALUATION REPRÉSENTATIVE DE L'UAA :**Éléments critiques de contexte (ou contraintes) :**Tâches :

Sur base d'une ou plusieurs mise(s) en situation professionnellement significative (s) :

- répondre à des questions en rapport direct avec les savoirs et aptitudes mobilisés dans la(les) situation(s)
- appliquer les techniques de premiers secours en fonctions des situations rencontrées

Éléments fournis au candidat :

- Le contexte des interventions au sein duquel les premiers secours devront être appliqués
- L'équipement didactique de premiers secours

Temps de réalisation : 2h maximum

Mise en situation :

- Une épreuve écrite et/ou orale
- Situations simulées

Éléments de complexité réservés à l'OEF pour l'organisation de l'épreuve

- Si la situation le nécessite, l'OEFV prévoit le(s) simulant(s) nécessaire(s) pour répondre au besoin d'aide exprimé par le candidat ;
- Une épreuve simulée sera prévue pour :
 - o La réanimation d'un adulte
 - o La réanimation pédiatrique
 - Au moins une de ces deux réanimations doit se faire avec défibrillateur
 - Les réanimations seront réalisées selon la technique à un seul intervenant
 - o La prise en charge d'une victime présentant une des situations suivantes :
 - un malaise
 - une plaie
 - une hémorragie
 - une lésion de l'appareil locomoteur
 - une intoxication
 - o Une désobstruction adulte
 - o Une désobstruction pédiatrique
 - o Une mise en position latérale de sécurité (PLS)

Remarque : Les éléments critiques du contexte (contraintes) sont à destination des concepteurs d'épreuves ! Bien entendu, lors de la conception des épreuves d'évaluation, les concepteurs veilleront à formuler les tâches, consignes ... à communiquer aux candidats en tenant compte du degré d'autonomie et de complexité attendu.

CADRE DE RÉFÉRENCE D'ÉVALUATION *S.F.M.Q.*

CRITÈRES INCONTOURNABLES ¹	INDICATEURS GLOBALISANTS INCONTOURNABLES	Réussite de l'IG ² Oui/Non
Critère 1 : CONFORMITÉ DU RÉSULTAT	1.1 Les réponses aux questions sont conformes aux attentes et en adéquation avec le (les) situation(s) rencontré(s)	...
	1.2 Les techniques de premiers secours sont appliquées selon procédures en vigueur	...
Critère 2 : COHÉRENCE DE LA DÉMARCHE	2.1 La chronologie des étapes des premiers secours est respectée	...
	2.2 Les techniques de premiers secours employées sont en corrélation avec la situation	...
Critère 3 : RESPECT DES RÈGLES	3.1 Le candidat respecte les limites de sa fonction	...
	3.2 Les règles et principes d'hygiène et d'ergonomie sont appliqués	...

¹ **Les conditions de réussite** sont déterminées par le cadre de référence d'évaluation *S.F.M.Q.* :

- un critère est réussi si tous les indicateurs globalisants sont réussis,
- la situation d'évaluation représentative est réussie si tous les critères sont réussis.

² **Le seuil de réussite** est déterminé par les OEF : Les modalités de mesure de chaque indicateur globalisant seront déterminées par les OEF en fonction de l'épreuve qu'ils construiront dans le respect des éléments critiques du contexte précisés à la page « Situation d'évaluation »